



LA RAGE, C'EST MORTEL.



Signalez-nous la présence d'animaux suspects!

Depuis décembre 2024, plusieurs cas de rage du raton laveur ont été découverts en Estrie et en Montérégie. Le risque de présence de rage chez les animaux sauvages est donc très élevé dans ces régions.

Contribuez à la lutte contre la rage du raton laveur en **signalant la présence de tout raton laveur, mouffette ou renard** trouvé mort ou qui semble malade, paralysé, désorienté ou anormalement agressif.

La rage est une maladie incurable et mortelle qui peut se transmettre d'un animal infecté à l'humain. La surveillance de cette maladie est essentielle pour identifier le territoire affecté et permettre la réalisation d'opérations de vaccination adaptées à la situation.

- signalez la présence d'animaux suspects en toute saison au
- 1 877 346-6763, du lundi au
- vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30,
- ou en tout temps au
- [Québec.ca/rageduratonlaveur](https://Quebec.ca/rageduratonlaveur).



UN RISQUE POUR VOUS... ET POUR VOS ANIMAUX DE COMPAGNIE



Vous pouvez contracter la rage par la morsure d'un animal infecté ou par un contact de sa salive avec une plaie ou une muqueuse (yeux, nez, bouche).

Communiquez avec Info-Santé

- À la suite d'une morsure, d'une griffure ou d'un contact avec la salive d'un animal inconnu, nettoyez la plaie, même si elle est en apparence mineure, avec de l'eau et du savon pendant 10 à 15 minutes.
- Communiquez rapidement avec Info-Santé 811 afin d'obtenir le suivi médical adéquat. Une vaccination après l'exposition pourrait être indiquée pour prévenir la maladie.

Redoublez de prudence

Un animal peut être porteur de la rage et développer des symptômes plusieurs semaines, voire des mois, après avoir été infecté. Même si un animal a l'air en santé, il pourrait transmettre la rage.

- N'approchez jamais d'un animal inconnu, même s'il semble orphelin ou qu'il a l'air inoffensif. Informez les enfants de l'importance de respecter cette consigne.
- Évitez de déplacer des animaux importuns ou qui semblent orphelins, car vous pourriez propager la rage dans d'autres territoires.
- Pour ne pas attirer d'animaux sauvages sur votre terrain :
 - Gardez les poubelles extérieures hors de leur portée;
 - Évitez de nourrir les animaux domestiques à l'extérieur;
 - Fermez les endroits où les rats et les mouffettes pourraient s'installer, par exemple par un grillage métallique sous les balcons ou les cabanons.



Consultez un médecin vétérinaire pour :

- Faire vacciner vos chiens ou vos chats contre la rage et maintenir leur vaccination à jour;
- Déterminer s'il est pertinent de faire vacciner vos autres animaux qui vont à l'extérieur (par exemple, les animaux d'élevage);
- Évaluer le risque de transmission de la rage si votre animal a été en contact avec un animal sauvage ou s'il présente lui-même des signes suspects de rage.